

## **L'UE accuse BMW, Daimler et VW d'entente sur les émissions polluantes**

### **Revoilà le « Diesel Gate ». Nos amis les constructeurs allemands sont à nouveau sur la sellette. Eclairiez nous !**

La commission européenne soupçonne BMW, Daimler et Volkswagen d'entente entre 2006 et 2014. Cell-ci avait pour but de limiter la concurrence en matière de développement des technologies qui devait permettre de réduire les émissions polluantes des voitures, essence comme diesel.

Tout récemment l'exécutif européen a annoncé avoir adressé une communication des griefs aux trois constructeurs allemands.

### **Sur quoi repose cette accusation?**

La commission craint que Daimler VW et BMW aient enfreint les règles de concurrence de l'UE. « En conséquence, il se peut que les consommateurs européens se soient vu refuser la possibilité d'acheter des voitures dotées des meilleures technologies disponibles », déclare Margrethe Vestager, commissaire européenne à la Concurrence.

La mise sur le marché automobile de solutions innovantes pour faciliter la conduite ou diminuer les risques d'accidents suppose des investissements très lourds trop peut-être pour les constructeurs germaniques. La Commission explique bien qu'il s'agit d'une nouvelle affaire. Elle estime que l'entente est porte uniquement sur le non respect du droit de la concurrence.

Et comme ces choses là sont bien dites elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une éventuelle infraction à la législation sur l'environnement.

### **C'est vrai que le « Diesel Gate » portait sur la falsification des tests antipollution.**

Vous vous souvenez des amendes record infligées aux Etats-Unis à ces constructeurs allemands qui se veulent irréprochables. Ils ont été attaqués par des associations de consommateurs américains qui ont obtenus des milliards de dollars de dédommagements. En Europe ils ne sont jusqu'à présent que « soupçonnés ».d'avoir manipulé des tests sur les émissions polluantes des véhicules diesel. Cette affaire permet de mesurer le poids relatif de l'Europe face à des entités industrielles.

**Avril 2019 Serge AVEILLAN**